

De semaine en semaine

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **75 (1966)**

Heft 2

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

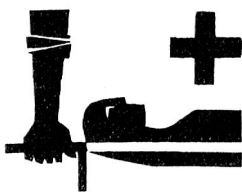
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

De semaine en semaine

Service Croix-Rouge



Programme des cours du Service de la Croix-Rouge en 1966

Cours d'instruction

6. 6—25. 6 Montana
Cours de cadres I/1 pour Colonnes de la Croix-Rouge
27. 6—16. 7 Lyss
Cours d'introduction pour Colonnes de Croix-Rouge, formation technique de base des recrues en qualité de soldats Croix-Rouge
5. 9—24. 9 Montana
Cours de cadres II pour chefs de détachement
26. 9— 8. 10 Montana
Cours de cadres I/2 pour chefs de groupe et intendantes

Cours de complément

14. 4—26. 4	groupe-hôpital	51	(Détachement hôpital Croix-Rouge	III et IV/51)
24. 10— 5. 11	»	52	»	»
31. 10—12. 11	»	53	»	»
10. 10—22. 10	»	66	»	»
10. 3—22. 3	»	67	»	»
17. 10—29. 10	»	68	»	»
29. 8—10. 9	»	73	»	»
5. 9—17. 9	»	74	»	»
17. 3—29. 3	»	75	»	»
12. 9—24. 9	»	76	»	»
19. 9— 1. 10	»	77	»	»
12. 5—24. 5	»	78	»	»
26. 9— 8. 10	»	79	»	»
3. 10—15. 10	»	80	»	»

Rétrospective sur le Service de la Croix-Rouge en 1965

Comme annoncé dans le numéro 1/1966 de notre Journal dans le cadre de l'article intitulé « 35 baraques dans une vallée », les formations du Service de la Croix-Rouge attribuées à cinq ESM ont assuré du 13 septembre au 20 novembre, à tour de rôle, mais de façon ininterrompue, le fonctionnement de l'hôpital de base d'une capacité de 800 lits installé dans les baraques du Camp de Melchthal.

Les membres des Colonnes et des détachements d'hôpital de la Croix-Rouge qui ont participé à cette expérience ont eu ainsi une excellente occasion de travailler dans la pratique, avec de vrais patients puisque toutes les troupes en service durant ces dix semaines — à l'exception de celles qui se trouvaient stationnées aux Grisons, au Valais et au Tessin — ont évacué leurs blessés et leurs malades sur les installations de l'hôpital de base de Melchthal au lieu de les faire soigner dans les infirmeries de campagne.

Seul le 30 % de l'effectif global des 1798 membres féminins du Service de la Croix-Rouge attribués aux cinq ESM en question, sont entrées en service à titre volontaire. Le pourcentage le plus haut s'est élevé à 34 % — il concernait l'ESM 35 — le pourcentage le plus bas — 10 % — concernait l'ESM romand 34.

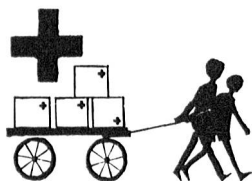
Une expérience analogue sera tentée cette année, du 29 août au 12 novembre, à l'intention des formations Croix-Rouge qui n'ont pas été mises sur pied en 1965. Ces périodes de service sont en effet une occasion unique pour les membres du Service de la Croix-Rouge de s'exercer dans des conditions qui seraient celles du temps de guerre. C'est pourquoi le Médecin-chef de la Croix-Rouge espère vivement que les membres des détachements d'hôpital de la Croix-Rouge qui entrent en service sur la base du volontariat répondront nombreuses, cette année, à la convocation qu'elles recevront en temps voulu.

En 1965, 20 *visites sanitaires de recrutement* ont été organisées qui ont permis de recruter 609 femmes et jeunes filles pour le Service de la Croix-Rouge.

Alors que les inscriptions ont été plus nombreuses l'an dernier qu'en 1964 dans les catégories des aides-soignantes, des spécialistes et des éclairées, le nombre des infirmières nouvellement incorporées a accusé un certain recul.

Cette amélioration ne doit cependant pas laisser présumer que les effectifs réglementaires des formations féminines de la Croix-Rouge sont atteints. A titre d'exemple, citons que sur les 735 nouvelles auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge qui ont été formées en 1965, seules dix se sont annoncées au Service de la Croix-Rouge, soit six par l'intermédiaire de la section de Berne-Mittelland et quatre (à raison d'une par section) par celles de Bâle-Ville, Genève, Zoug et Schaffhouse.

Entraide



Aide au Pakistan

Répondant à l'appel que la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge a adressé à quelques-uns de ses membres à la suite du cyclone qui, en décembre 1965, a ravagé les régions côtières du Pakistan oriental, la Croix-Rouge suisse a été en mesure de faire parvenir au délégué de la Ligue à Dacca, à l'intention des sinistrés, une contribution de la Confédération de Fr. 10 000.— et un don de Fr. 5000.— prélevé sur ses propres ressources ayant permis d'acquérir sur place 1908 pullovers.

Réfugiés tibétains

Succédant au D^r François Rohner, le D^r Heinz Widmer, de Lucerne, est parti au mois de janvier dernier pour Dharamsala, dans le nord de l'Inde où il poursuivra l'œuvre entreprise par la Croix-Rouge

Croix-Rouge internationale

A Genève, l'Institut Henry-Dunant

Le Comité international de la Croix-Rouge, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge suisse ont constitué, sous la dénomination d'Institut Henry-Dunant, une association ayant son siège à Genève.

L'Institut Henry-Dunant qui sera mis à la disposition des trois organismes fondateurs, est destiné notamment à être un centre de recherches et d'enseignement dans toutes les branches d'activité de la Croix-Rouge.

La création de cet institut fait suite à une décision prise par les trois institutions de la Croix-Rouge ayant leur siège en Suisse lors du Centenaire de la

suisse il y a quelques années en faveur des quelque 500 petits Tibétains réfugiés, accueillis au Centre d'enfants. Une infirmière suisse se trouve également à Dharamsala depuis 1964. Tout en secondant le médecin, elle s'efforce de former de jeunes Tibétaines dans les soins à donner aux enfants.

Soins infirmiers et autres professions paramédicales



Aides-soignantes pour établissements médico-sociaux

Sur les 114 aides-soignantes et aides-soignants pour personnes âgées et malades chroniques qui ont terminé l'an dernier leur formation d'un an et demi et obtenu leur certificat, 12 étaient élèves de l'Ecole cantonale vaudoise d'aides-soignantes, notamment:

Mesdemoiselles Huguette Keusen, Josiane Brunner, Rose-Marie Rosset, Marlène Baumann, Simone Gavin, Anne-Marie Gobat, Pauline Maeder, Arlette Reiss, Jeanine Risold, Catherine Schneider, Claire Szela, Rose-Pauline Tornare.

Croix-Rouge de la Jeunesse



Casa Henry-Dunant, à Varazze

Neuf camps de vacances totalisant quelque 400 adolescents et qui ont permis à ces derniers de se familiariser avec les idéaux de la Croix-Rouge, se sont déroulés à la Casa Henry-Dunant de Varazze en 1965, dont un spécialement réservé à des enfants handicapés qui, accompagnés de camarades valides, ont eu ainsi l'occasion de faire un séjour à la mer dont ils n'avaient peut-être jamais rêvé...

Croix-Rouge et qui a pour but de doter le mouvement universel de la Croix-Rouge d'un instrument de travail nouveau et durable.

Participation de la Croix-Rouge suisse au programme de développement de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge en faveur de sociétés de création récente

La Croix-Rouge suisse a décidé d'accorder pour 1966 une contribution de Fr. 5000.— au programme de développement de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge tel qu'il a été approuvé à Vienne, en septembre dernier, par le Conseil des Gouverneurs.